

Programme Innovation bioalimentaire 2023-2028

Volet 5 – Soutien au transfert de connaissances et à la diffusion

Guide de rédaction du rapport d'étape

OBJECTIF DU PRÉSENT GUIDE

Le présent guide a pour objectif de faciliter la rédaction du rapport d'étape relatif aux projets mis en œuvre en vertu du volet 5 – *Soutien au transfert de connaissances et à la diffusion* du programme Innovation bioalimentaire 2023-2028.

Date de remise

Inscrire la date de remise du rapport d'étape.

Section 1 – Informations générales sur le projet

Numéro et titre du projet

Inscrire les mêmes numéro et titre que ceux mentionnés dans la convention d'aide financière relative au projet.

Responsable du projet

Inscrire le nom de la personne responsable du projet.

Établissement

Inscrire le nom de l'organisme d'appartenance de la personne responsable du projet.

Section 2 – Avancement du projet

Transcrire les titres des étapes figurant dans le calendrier de réalisation (annexe 1 du formulaire de demande d'aide financière).

Inscrire la période de réalisation de chaque étape sous le format « MM/AA – MM/AA » (par exemple, si l'étape se déroule d'août 2024 à juillet 2025, inscrire « 08/24 – 07/25 »).

Indiquer l'état actuel de chaque étape selon les choix suivants : **À venir**, **En cours**, **En retard** ou **Terminée**.

Décrire l'état d'avancement de chaque étape, les obstacles ou les problèmes rencontrés durant la période de réalisation de celle-ci ainsi que la façon dont ces obstacles ou ces problèmes ont été gérés.

Section 3 – Modifications proposées

S'il y a lieu, indiquer et justifier les modifications prévues pour la poursuite du projet. Celles-ci peuvent concerner les objectifs, la méthode ou un réaménagement des modalités financières du projet.